



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 28 novembre 2017

35. Bureau des commissaires – annulation d’une résolution du comité exécutif  
concernant le remboursement d’une dépense de fonction

Document déposé : Rapport A-34-2906 en date du 16 novembre 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de  
la commissaire Diane Beudet pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’ANNULER le rapport A-34-2888 concernant la dépense de fonction de  
la commissaire Diane Beudet, telle qu’elle fut présentée dans le rapport déposé  
au comité exécutif du 14 novembre 2017.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable  
de la résolution 35 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif  
du 28 novembre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M<sup>e</sup> Sylvie Gallant  
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

A 34-2906

**INSTANCE  
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

**TITRE :**

Annulation d'une résolution du comité exécutif  
Concernant le remboursement d'une dépense de fonctions  
(Diane Beaudet)

**UNITÉ :**

Bureau de la présidence

**DATE :**

Le 16 novembre 2017

**NOM DE L'AUTEURE :**

Catherine Harel Bourdon

**SIGNATURE :**

**SIGNATURE  
SERVICE :**

M<sup>c</sup> Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

**RÉSUMÉ :**

Le présent rapport vise l'annulation de la résolution 31 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 14 novembre 2017, concernant le remboursement d'une dépense de fonctions.

**RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION**



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 14 novembre 2017

31. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –  
octobre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2888 en date du 30 octobre 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de  
la commissaire Diane Beudet pour le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet  
pour le mois d'octobre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire  
du 14 novembre 2017, fait partie du texte du procès-verbal  
qui sera soumis aux membres du comité exécutif  
à la prochaine séance ordinaire.

M<sup>e</sup> Sylvie Gallant  
Secrétaire générale adjointe

SG/sb